

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL UFOLEP CYCLOSPORT



SEURRE

DIMANCHE 13 MAI 2012

Organisé par le Vélo Sport de Trouhans

Règlement officiel de l'épreuve

Le Championnat départemental cycloport UFOLEP 2011 se déroulera le dimanche 13 mai 2012 à SEURRE.

Il sera organisé par le vélo sport de Trouhans, avec la collaboration du Comité UFOLEP de Côte-d'Or.

Y seront appliqués les Règlements Nationaux UFOLEP.

Pourront y participer également les licenciés UFOLEP, ayant une double appartenance UFOLEP/FFC ou UFOLEP/FSGT, à condition que leur catégorie FFC ou FSGT soit compatible avec les classifications de l'UFOLEP.

Lors de ce championnat, les licenciés UFOLEP des catégories UFOLEP Minimes 2^{ème} année, Cadets 2^{ème} année et Juniors 2^{ème} année, appartenant également à la FFC, participeront dans la catégorie supérieure à leur catégorie d'âge, à savoir respectivement en Cadets, Juniors et Seniors A.

COMITE D'ORGANISATION

- Directeur de l'épreuve Pascal GAVIGNET
 Jean-Paul BESANCON

- Juges à l'arrivée : Patricia GAVIGNET
 Valérie DUPAQUIER
 Laurence MENDOZA
 Arnaud GUIGUE
 Louissette SEGUIN

- Engagements Patricia GAVIGNET

- Commissaire aux règlements Patricia GAVIGNET

Article 1 : Catégories d'âges

Les titres de Champion de Côte-d'Or ne seront décernés que s'il y a **AU MOINS** trois partant(e)s.

Un seul titre sera décerné en catégorie Féminines.

Jeunes Masculins	13/14 ans	Nés en 1998 et 1997
	15/16 ans	Nés en 1996 et 1995
Adultes Masculins	17/19 ans	Nés en 1992 à 1994
	20/29 ans	Nés en 1982 à 1991 inclus
	30/39 ans	Nés de 1972 à 1981 inclus
	40/49 ans	Nés de 1962 à 1971 inclus
	50 / 59 ans	Nés de 1952 à 1961 inclus
Adultes Féminines	60 ans et +	Nés en 1951 et avant
	17 ans et +	Nées en 1993 et avant

Article 2 : Braquets autorisés

Le contrôle des braquets sera effectué avant le départ des épreuves pour les catégories 15/16 ans et 13/14 ans.

Rappel des développements maximum autorisés :

15/16 ans : 7,47 mètres – 13/14 ans : 6,10 mètres

Article 3 : Engagements

A adresser avant le 1^{er} mai 2012 :

Mme Patricia GAVIGNET
Vélo sport de Trouhans
3 route du Meurger
21170 TROUHANS

pascalgavignet@orange.fr

Tél. : 03.80.29.11.04

Les engagements seront faits par le club, à l'aide de la fiche d'inscription jointe, accompagnés du règlement par chèque, libellé à l'ordre du Vélo sport de Trouhans.

Aucun autre engagement ne sera accepté (individuel, par téléphone ou le jour de l'épreuve).

Article 4 : Tarifs d'engagement

15/16 ans - Junior – Sénior – Vétéran – Féminine : 9 €

Inscriptions **après** le 1^{er} mai 2012 : **10 €**

Article 5 : Remise des dossards

Dimanche 13 mai à partir de 8 heures 30 et de 13 heures 30

Les engagés devront obligatoirement présenter leur licence UFOLEP 2011/2012 et leur carte de « cyclo sport » 2012, complétées et signées.

En cas de non présentation d'un de ces documents de la part d'un concurrent, les organisateurs se réservent le droit de lui refuser le départ.

Ces documents seront restitués en échange du dossard.

Article 6 : Déroulement des épreuves

HORAIRES ET DISTANCES (CIRCUIT DE 5 km 600)

Horaires	Catégories	Nombres de tours	kms
10 heures	40/49 ans	13 tours	72,800 kms
10 heures 03	50/59 ans	11 tours	61,600 kms
	60 ans et +	10 tours	56,000 kms
10 heures 04	13/14 ans	4 tours	22.400 kms
	15/16 ans	7 tours	39.200 kms
13 heures 30	9/10 ans	1 tour	5.600 kms
	11/12 ans	2 tours	11.200 kms
14 heures 30	30/39 ans	13 tours	72.800 kms
14 heures 32	20/29 ans	13 tours	72.800 kms
	17/19 ans	11 tours	61,600 kms
14 heures 34	Féminines	7 tours	39.200 kms

Les changements de vélos sont interdits (disqualification du coureur).

Les voitures suiveuses sont interdites (disqualification du coureur).

Dépannage possible (crevaisin) par les organisateurs (roues fournis par les coureurs).

Tout autre dépannage est interdit (disqualification du coureur).

Respect du code de la route (voie de droite uniquement).

Article 7 : Matériel

Merci de vous référer au Règlement National en vigueur.

Article 8 : Tenue vestimentaire

Le port du maillot aux couleurs du club, auquel appartient le licencié, est obligatoire.

Lors de la cérémonie protocolaire, le cycliste se présentera en tenue cycliste aux couleurs de son club. En cas de non respect de cette règle, le cycliste se verra refuser l'accès au podium.

Article 9 : Discipline et sécurité

INTERDICTION à tout concurrent de s'entraîner sur le circuit PENDANT les épreuves. Pénalité de 5 minutes.

INTERDICTION à tout concurrent qui a terminé de franchir la ligne d'arrivée une nouvelle fois et/ou de revenir en sens inverse. Pénalité de 15 secondes/passage.

Article 10 : Réclamations

Les réclamations « à l'amiable » seront reçues par le responsable de la commission, dans le quart d'heure qui suivra la proclamation des résultats (et avant la cérémonie officielle). Il les examinera avec les commissaires aux règlements.

Les réclamations officielles devront être faites PAR ECRIT, avant la cérémonie protocolaire. Dans ce cas, les résultats seront provisoires (le titre de la catégorie concernée sera « gelé » et donc non attribué).

Ces réclamations devront être confirmées, dans les 48 heures, par courrier recommandé adressé au Président du Comité Départemental UFOLEP – 12 avenue Eiffel – 21000 DIJON, accompagné d'un chèque d'un montant de 60 €, à l'ordre de l'UFOLEP.

Article 11 – Récompenses et cérémonies protocolaires

La remise des prix se déroulera à partir de 17 heures 30.

CHAMPION DEPARTEMENTAL

1 Maillot de Champion de Côte-d'Or (fourni par l' UFOLEP)

1 Trophée - 1 Bouquet

VICE - CHAMPION DEPARTEMENTAL

1 Coupe -1 Bouquet

TROISIEME

1 Coupe - 1 Bouquet

Tous les participants recevront un lot souvenir de l'épreuve, qui lui sera remis lors de la cérémonie protocolaire.

Article 12 - Divers

Le fait de s'engager, implique que les concurrents aient pris connaissance de ce règlement et l'acceptent dans son entier.

La participation aux championnats départementaux ou régionaux, phases préalables du championnat national est obligatoire pour les sélectionnés.

Notre traiteur, vous propose, lors de ces CHAMPIONNATS de Côte-d'Or Cyclospor UFOLEP 2012, un service de restauration rapide, sous la forme d'un plateau repas, que vous pourrez retirer à tout moment de la journée et que vous pourrez déguster dans une salle réservée à cet effet :

PLATEAU REPAS

Salade piémontaise

Terrine de canard

Rosbif cuit
Rôti de porc cuit

Brie, Comté

Tartelette aux fruits

Pain

Café

LE PLATEAU COMPLET : 12 €

Afin de connaître environ le nombre de plateaux à préparer pour la journée, nous vous remercions par avance de bien vouloir nous signaler le nombre de repas réservés par chaque licencié inscrit (inscription sur le bulletin d'engagement). Règlement à la réservation (à l'ordre du Vélo sport de Trouhans).

MERCI DE BIEN VOULOIR EN INFORMER VOS LICENCIÉS

